

## **FO Cheminot : GAZ ET ELECTRICITE : "libéralisation" aujourd'hui en France...vers la hausse !**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 les tarifs de gaz et d'électricité sont ..."libres" et le marché "ouvert à la concurrence" !

Déjà effective dans une dizaine de pays en Europe, elle a été décidée par la commission européenne pour combattre le pouvoir de marché des monopoles.

L'obsession de la "concurrence libre et non faussée" se poursuit même si pour la façade, le futur "mini traité" prévoit d'effacer les mots qui fâchent et qui témoignent du contrôle par les ultra-libéraux de la Commission Européenne.

Dans les pays qui ont fait du zèle en ouvrant leur marché, en "libéralisant", les prix ont prit l'ascenseur sous la pression des distributeurs et des producteurs d'énergie désireux de compenser la hausse des coûts de production.

En République Tchèque, "libéralisée" en 2006, les prix ont augmenté de 51% ! En Suède, ouvert en 1996, après une modeste baisse, les prix ont augmenté de 59 à 74%, ce qui a conduit des consommateurs à porter plainte.

Si au Royaume-Uni, les prix ont baissé après l'ouverture des marchés des ménages entre 1998 et 1999, cela s'est fait au détriment des services et moyennant une surveillance constante du régulateur qui pousse sans cesse l'utilisateur devenu "client" à changer d'opérateur pour maintenir l'émulation. Souvent encore plus rapidement que pour changer d'opérateur téléphonique. Le prix du gaz y a grimpé de 70% depuis 2003. Celui de l'électricité de 52%.

En France, depuis la libéralisation des prix pour les entreprises, celles-ci ont souvent vu flamber leur facture (entre 40 et 70%) depuis deux ans. Le piège a été d'autant plus efficace que les premiers mois, les prix libres étaient inférieurs à ceux qui restaient réglementés. Nombre d'entreprises se sont donc précipités pour constater quelques mois plus tard que les prix s'étaient inversés et qu'il n'était pas possible de faire marche arrière.

Les usagers particuliers français doivent s'attendre au même racket ! Sans omettre que le changement de type de tarif est attaché au domicile et non à la personne : en déménageant, on peut arriver dans un logement soumis désormais aux prix de la concurrence si son précédent propriétaire en a décidé ainsi.

Pour FO, le service public de l'énergie a prouvé toute son efficacité au service de tous les usagers citoyens. Ceux qui croient encore que "devenir client" les protègent apparaissent dès lors soient naïfs, soient prêts à perdre sur leur pouvoir d'achat.